

Lycée Étienne-Jules MAREY - Beaune

*Se forger une culture,
pour bâtir son avenir.*



Étudier au lycée Étienne-Jules MAREY



HÉBERGEMENT

L'internat accueille les élèves du lundi au jeudi soir, de 18h à 8h le lendemain.

Nos élèves internes sont pris en charge dans 3 dortoirs différents de 19 élèves maximum et encadrés par un AED par dortoir.

Un temps calme puis le repas à 18h45, un temps d'étude de 19h45 à 21h et enfin couvre-feu à 22h.

De nombreuses activités et temps de convivialité sont proposés aux élèves comme des dîners à thèmes, des ateliers jeux avec l'infirmière ou des moments festifs.

Le tarif est fixé par le Conseil Régional de Bourgogne. Il s'élève à 1 680,00 € pour l'année civile 2023 et est susceptible d'évoluer au 1er janvier 2024. Les factures sont transmises dans le courant de chaque trimestre, payables avant la fin du trimestre en cours.

Répartition trimestrielle en 2023:

- janvier à mars : 560,00 €
- avril à juin : 466,67 €
- septembre à décembre : 653,33 €

Il est possible de payer en plusieurs fois sous forme d'avance.

Il est demandé une somme de 150 € au moment de l'inscription, somme déduite de la facture transmise aux familles au 1er trimestre.

De ces sommes sont déduites les bourses et les remises éventuelles (maladie de plus de 7 jours calendaires, stages en entreprises).

Il n'y a pas de remise pour un externement en cours de semaine.

Sauf cas de force majeure, tout trimestre commencé est dû et il ne peut pas y avoir de changement de régime en cours de trimestre.



RESTAURATION

Le restaurant scolaire accueille nos élèves pour le déjeuner du lundi au vendredi.

Il offre également aux internes petit-déjeuner et dîner du lundi soir au vendredi matin.

Nous attachons une très grande importance à la qualité des repas et à la convivialité qu'ils offrent à notre communauté scolaire.



Le restaurant scolaire propose 2 formules :

- le repas à l'unité : 4,62 €
- le forfait 4 jours : 522,72 € ou 5 jours : 613,80 €, pour l'année civile 2023.

Le choix de la formule se fait à l'inscription et reste valable pour la durée de l'année scolaire.

Les tarifs, fixés par le Conseil Régional, sont susceptibles d'augmenter au 1er janvier 2024.

Au début de l'année scolaire, une carte d'accès au restaurant scolaire est délivrée à l'élève après dépôt en chèque ou en espèces de 46 €. En cas de perte de la carte, elle est facturée 6 €.

L'élève qui désire déjeuner doit impérativement réserver son repas la veille ou le jour même avant 10h20 en ligne ou en passant sa carte dans l'une des badgeuses du hall .

Règlement élèves au ticket :

Le montant du repas est débité à la réservation. Le compte doit être approvisionné régulièrement car il n'y a pas de débit autorisé.

Règlement élèves au forfait :

Une facture est transmise en début de chaque trimestre et doit être réglée avant la fin du trimestre en cours.





LES AIDES FINANCIÈRES

LES BOURSES SCOLAIRES

Pour les élèves qui entrent en 2^{nde}, les demandes de bourses se font dans les collèges. Les élèves déjà boursiers en collège doivent néanmoins refaire une demande pour l'entrée en lycée.

Dès que le lycée a pris connaissance de l'attribution de la bourse, début novembre, le montant de cette dernière est affecté sur le compte carte ou déduit du montant du forfait de chaque élève concerné. L'excédent éventuel est versé à la famille en fin de trimestre.

Toutefois, en accord avec les familles, l'excédent peut être gardé sur le compte de l'élève afin que la famille n'ait pas à faire de nouveaux règlements.

Le montant des bourses est acquis jusqu'à la fin du cycle commencé par l'élève sauf en cas de doublement où la Direction départementale de l'Éducation Nationale effectue alors une vérification des ressources.

En cas de problèmes pécuniaires passagers, les familles peuvent faire appel au fonds social des cantines. Ce fonds permet de les aider ponctuellement pour le paiement des repas ou de l'internat.

LES AUTRES AIDES : FONDS SOCIAL DES CANTINES, FONDS SOCIAL LYCÉEN ET AIDE PERSONNALISÉE DE LA RÉGION

Ces fonds ont été mis en place pour venir ponctuellement en aide aux familles qui ne peuvent subvenir aux charges relatives à la scolarisation de leurs enfants comme l'achat de matériel scolaire, de vêtements, et éventuellement pour aider au financement de voyages pédagogiques.

Si vous estimez pouvoir bénéficier de cette aide, un dossier fourni par l'intendance ou le service social du lycée vous sera remis sur votre demande.

Une commission se réunit régulièrement afin de statuer sur chaque demande. La prise en charge ne peut être totale.



LA VIE LYCÉENNE

Les élèves ont la possibilité de s'inscrire et de s'investir dans différents dispositifs :

LA MAISON DES LYCÉENS

Composée d'un bureau de 4 élèves, la Maison des Lycéens (MDL) est une association loi 1901 présidée par un élève de plus de 16 ans élu par ses pairs. Soutenue et accompagnée notamment par les CPE et les assistants d'éducation, la MDL, grâce aux adhésions des élèves d'un montant de 10 euros, participe, sous forme de dons, aux sorties culturelles et sportives proposées par les professeurs.

La cafétéria, gérée par des élèves volontaires, est un lieu de convivialité très appréciée.

La MDL propose régulièrement dans l'année des festivités en faveur des élèves.

Attachée à apporter du confort dans la vie de tous les jours aux élèves, la MDL a par exemple investi dernièrement dans l'achat d'un distributeur de serviettes hygiéniques et tampons en libre accès.

LES DÉLÉGUÉS ET LES ÉCO DÉLÉGUÉS

Les délégués et les éco délégués sont élus avant la 7ème semaine qui suit la rentrée de septembre.

Au nombre de 2 titulaires et 2 suppléants, les délégués sont le relai entre la classe et les professeurs. Ils sont sollicités pour transmettre des informations à leurs camarades au nom des adultes de l'établissement. Leur investissement est mis en valeur dans le dossier scolaire.

Un éco-délégué est également élu dans chaque classe. Les éco-délégués sont à la fois des co-pilotes et des ambassadeurs des projets pédagogiques menés au sein des établissements scolaires dans le domaine du développement durable.

LE CONSEIL DE LA VIE LYCÉENNE

Le Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) : 20 élèves élus par leurs pairs siègent au CVL accompagnés d'adultes élus. Le vice-président, un élève élu qui siège également en Conseil d'Administration (CA) est force de proposition pour la mise en place d'actions culturelles, sportives ou éducatives au sein de l'établissement.

Le CVL est réuni par le chef d'établissement, son président avant chaque CA.

Le CVL est consulté pour toute question touchant à la vie de l'établissement.

LES CLUBS

Le club journal : ludique et informatif, le journal est intégralement construit par des créations d'élèves. Il met en valeur des actions phares qui ont lieu dans l'établissement.

Le club débat « open vox » : géré par des élèves, viens débattre sur des sujets de société !

Le club théâtre : élèves acteurs ou créateurs de scénarii, la pièce de théâtre donne lieu à une mise en scène lors du spectacle de fin d'année en lien avec l'AS.

L'ASSOCIATION SPORTIVE (AS)

L'Association Sportive (AS) permet de pratiquer des activités sportives pendant la pause méridienne ainsi que le mercredi après-midi. En début d'année, vous avez la possibilité d'essayer différentes activités sportives avant de vous décider de vous engager dans l'une d'entre elles.

LES DISPOSITIFS DE RÉUSSITE SCOLAIRE

L'entraide entre élèves : mise à disposition d'une salle pour une aide disciplinaire et méthodologique entre pairs.

Les Cordées de la réussite : ce dispositif permet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations de l'enseignement supérieur. Le dispositif s'inscrit dans le cadre plus global de l'accompagnement à l'orientation des élèves. Il permet également aux élèves volontaires de bénéficier d'un tutorat : les élèves de terminale peuvent ainsi tutorer des secondes, avides de découvrir les différents enseignements de spécialité ou tout simplement ayant besoin d'une aide amicale. Les élèves de terminale pourront être mis en relation avec des étudiants pour les aiguiller dans leurs choix parcouresup. Les élèves mobilisés dans les cordées participent également à la présentation des enseignements de spécialité aux côtés des professeurs dans le cadre de l'AP.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE MAREY

L'association des anciens élèves du lycée Marey intervient également pour présenter leurs parcours aux élèves et leur donner un maximum d'informations concrètes sur la formation en elle-même et sur la vie estudiantine de façon générale. L'idée de transmission par les pairs reflète bien le sentiment d'appartenance et d'attachement à notre établissement.